

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Je n'en aurai que pour deux minutes, car je sais que le temps nous est mesuré. Tout d'abord, je tiens à dire à la Chambre l'amère déception qui fut la mienne en entendant les propos du député de Fraser Valley-Est (M. Pringle), de la Colombie-Britannique, et de mon collègue du Québec. Ils sont les premiers à exprimer aux Communes des sentiments pareils. Je me demande ce qu'on aurait dit des députés de Terre-Neuve, s'ils avaient adopté une attitude semblable quand on a supprimé les trains dans la région de Gaspé. Nous aurait-on traité d'antifrançais, d'antiquébécois, d'antigaspésiens? Pour nous autres, députés de Terre-Neuve, c'est une amère déconvenue de voir les députés de la Colombie-Britannique et du Québec renier ainsi les responsabilités qu'ils assument envers la province située aux confins orientaux du Canada.

Je n'ai pas à me prononcer sur l'aspect constitutionnel ou économique qui entre ici en jeu. Je ne ferai valoir qu'un point. Quand cette province de l'est du Canada est entrée dans la Confédération en 1949, elle y a apporté en dot des centaines de millions de dollars en ressources. Certaines de ces ressources sont mises en valeur, mais la grande majorité d'entre elles, surtout celles que renferme le plateau continental, serait la propriété de Terre-Neuve seule n'eusse été son entrée dans la Confédération en 1949. Le Canada bénéficie de ces ressources et notre peuple en aura absolument besoin pour assurer son développement. Notre province constitue l'un des derniers grands bastions de ressources encore inexploitées dans le monde. Notre apport au Canada est précieux, même si sa réalisation est lointaine.

Nous ne demandons pas de statut spécial ni de traitement particulier, mais simplement un statut égal à titre de membre de la Confédération. Que voyons-nous, monsieur l'Orateur? Nous voyons les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, continuer, et à bon droit, à jouir d'un service-voyageurs qui accuse chaque année une perte de 15 millions. Celle du service-voyageurs de Terre-Neuve s'élève à moins d'un million par année, mais mon honorable collègue du Québec me dit qu'on aurait dû retirer ces trains parce qu'ils étaient en piteux état. Je me demande si on a déjà songé à améliorer le transport par rail pour qu'il convienne aux usagers? Voilà notre question.

Nous ne demandons pas le retour du «Bullet»; il a été mis au rancart et on le voit dans les magasins de souvenirs d'un bout à l'autre du Canada. Nous demandons au gouvernement fédéral d'étudier la possibilité d'établir un service-voyageurs qui soit efficace et confortable et qui accorderait aux usagers de Terre-Neuve et aux milliers d'usagers du Canada et des États-Unis, la même considération qu'au reste du Canada.

Voilà la question, monsieur l'Orateur; il ne s'agit pas de savoir si c'est un bon train ou un train moche, s'il n'était pas rentable ou si on y a fait allusion à l'une ou deux reprises dans le «Clownsville Packet» dont le tirage est de 273! Nous trouvons que nous avons été traités injustement. Nous avons la preuve tous les jours, à la Chambre des communes et chez M. Trudeau, le premier ministre, que notre province qui compte un demi-million d'habitants et plusieurs députés fédéraux est l'objet de discrimination. Notre mécontentement se manifesterait de façon fort désagréable à moins que le gouvernement ne respecte ses engagements.

[Français]

M. Jacques-L. Trudel (Montréal-Bourassa): Monsieur le président, il est étonnant de constater au cours d'un débat,

à si peu de minutes d'intervalle, comment deux députés du même parti peuvent essayer de défendre une cause en exprimant des points de vue différents.

Je voudrais dire quelques mots seulement, parce qu'il ne reste que quelques secondes.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a parlé de sécurité; il a critiqué nos chemins de fer Nationaux en disant, à un certain moment, que le service actuellement offert à Terre-Neuve n'offrait pas la sécurité. Je crois même que ses collègues de la même région ont voulu soulever le même point.

Je tiens à lui dire que, avant de parler de sécurité, s'il veut réellement s'en tenir aux chemins de fer, il devrait d'abord réaliser que des articles ont été publiés dernièrement sur la sécurité des chemins de fer du Canada. Certains de ses collègues s'opposent aux chemins de fer parce que selon eux ceux-ci n'offrent pas une sécurité adéquate. Selon lui, on devrait établir un service de transport par chemin de fer plutôt que par autobus.

J'aimerais, quand on parle de différentes lignes de chemin de fer, qu'on parle de lignes qui existent déjà dans la province de Terre-Neuve. Ce soir, on nous a parlé du service d'autobus, mais on ne nous a pas parlé des lignes de chemin de fer qui existent encore pour le service des passagers à Terre-Neuve.

Il existe un service ferroviaire du Canadien National entre Badger et Deer Lake. Il en existe un entre Brigus Junction et Carbonear, à Terre-Neuve, entre Saint-Jean et Argentià, entre Clarendville et Bonavista, parce que ces endroits-là, justement, ne sont pas desservis par le service d'autobus.

La Commission des transports a décidé de tolérer l'existence de ces services-là et de doter la population qui habite loin de la route transcanadienne du service auquel elle s'attend.

On n'a pas mentionné, non plus, ce qu'il en coûterait à la province et au pays pour mettre au point le genre de service que ces gens-là exigent. Maintenant, quand on étudie les relevés et qu'on parle de...

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Comme l'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est écoulée, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE RÉGIME DE REVENU FAMILIAL GARANTI

MESURE TENDANT AU VERSEMENT DE PRESTATIONS À L'ÉGARD DES ENFANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Munro: Que le bill C-170, tendant à prévoir le versement de prestations à l'égard des enfants, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.